



PAROISSE SAINTE-FAMILLE

PAROISSE  
**SAIN T**  
**DOMINIQUE**

**ASCENSION DU SEIGNEUR**

**SAMEDI 20 MAI**

16 h Ste-Famille Lisette Claveau par Réal Tremblay

**DIMANCHE 21 MAI**

9 h 30 St-Cyriac Parents défunts des familles Caron-Angers par Monique

10 h Le Parvis



**LA CROISÉE DES CHEMINS**

*Pour ceux et celles qui veulent célébrer autrement...*

**Ste-Antoine faveur obtenue par une paroissienne**

10 h Ste-Famille **MESSE ANNIVERSAIRE : Marcel Lavoie et Roger Fournier**  
Lampe de sanctuaire : Monique Girard

10 h 30 St-Dominique **CÉLÉBRATION DE LA PAROLE**

11 h St-Raphaël **CÉLÉBRATION ANNIVERSAIRE DE DÉCÈS : Germain Bouchard et Jean Fouquet**

**INTENTION DE MESSE : Huguette Charpentier par Monique Charbonneau**

**LUNDI 22 MAI**

10 h Villa Jonquière Parents défunts par Paul-Henri Bergeron

**MARDI 23 MAI**

10 h Villa des Sables Claudette Boudreault par offrandes aux funérailles

**MERCREDI 24 MAI**

8 h 30 St-Dominique Pierre Gagné par offrande aux funérailles

**JEUDI 25 MAI**

16 h Ste-Famille Mariette Petitclerc-Frenette par la famille Ménard

**DIMANCHE DE LA PENTECÔTE**

**SAMEDI 27 MAI**

16 h Ste-Famille

**MESSE ANNIVERSAIRE : Lucien Bouchard et Robert Belley**

**DIMANCHE 28 MAI**

9 h 30 St-Cyriac

**CÉLÉBRATION DE LA PAROLE**

10 h Le Parvis



**LA CROISÉE DES CHEMINS**

*Pour ceux et celles qui veulent célébrer autrement...*

**Jean-Marc Fortin par Diane Fortin**

10 h Ste-Famille  
Lampe du sanctuaire :

**MESSE ANNIVERSAIRE : Rita Leclerc**

10 h 30 St-Dominique

**CONFIRMATION**

Martin, Florence et Antoine Gagnon par Louise Gagnon

11 h St-Raphaël

**CÉLÉBRATION DE LA PAROLE**

**LUNDI 29 MAI**

10 h Villa Jonquière

Diane Bédard par offrande aux funérailles

**MARDI 30 MAI**

10 h Villa des Sables

Sylvain Ménard par offrande aux funérailles

**MERCREDI 31 MAI**

8 h 30 St-Dominique

Hélène Dallaire par offrande aux funérailles

**JEUDI 01 JUIN**

16 h Ste-Famille

Germain Tremblay par Raymonde Tremblay

**SAINTE-TRINITÉ**

**SAMEDI 03 JUIN**

16 h Ste-Famille

Alain Tremblay par Martine et Isabelle

**DIMANCHE 04 JUIN**

9 h 30 St-Cyriac

Les familles Maltais – Gagnon par Suzanne et Paul-André

10 h Le Parvis



**LA CROISÉE DES CHEMINS**

*Pour ceux et celles qui veulent célébrer autrement...*

**Jean-Marc Fortin par Diane Fortin**

10 h Ste-Famille  
Lampe de sanctuaire : Monique Girard

Armand St-Gelais par Berthe Deschênes

10 h 30 St-Dominique

**CÉLÉBRATION DE LA PAROLE**

11 h St-Raphaël

Clermont Desbiens par Marius Desbiens



PAROISSE SAINT-DOMINIQUE : Eric Tremblay, Gabriel Tremblay, Lucette Laprise, André Harvey, Jacques Lavoie, Claudette Duchesne, Germain Gauthier et Lucille Pelletier

PAROISSE SAINTE-FAMILLE : Georgette Tremblay, Johanne Harvey, Émile Doucet, Charles-Edouard Boily et Arthur Lavoie

---



---



	<b>30-04-23</b>	<b>07-05-23</b>
St-Dominique	298.50 \$	254.95 \$
St-Cyriac	162.85 \$	71.00 \$
St-Raphaël	369.55 \$	336.85 \$
Le Parvis	106.65 \$	109.85 \$
Villa Jonquière	70.50 \$	112.00 \$
Villa des Sables	41.00 \$	58.30 \$
Villa des Peupliers	69.00 \$	\$
Domaine du Marquis	\$	\$
Résidence St-Raphaël	\$	\$
Quête sur semaine	57.50 \$	49.00 \$
Ste-Famille	1 063.45 \$	1 552.40 \$
Villa des Orchidées	\$	\$





*Paroisse Saint-Dominique*



*Paroisse Sainte-Famille*

---

## **LETTRE DE MGR RENÉ GUAY**

### **Programme de mesures réparatrices... un an après.**

Il y a un an, le 3 mai 2022, la juge Sandra Bouchard de la Cour Supérieure du Québec, approuvait l'entente de règlement du recours collectif dans l'affaire de M. Paul-André Harvey. L'Entente de règlement comporte l'engagement de l'Évêque à mettre en place un Programme de mesures réparatrices. L'objectif du Programme est de réparer, en partie, les torts causés aux personnes survivantes en ouvrant la porte à leur participation; de détecter la présence d'abus sexuels au sein du diocèse et d'assurer la prévention de ceux-ci. Mon objectif le plus cher consiste à faire tout mon possible afin que plus jamais cela ne se reproduise au sein de notre diocèse. Je profite de cette lettre pour remercier la générosité des personnes survivantes qui, malgré leurs souffrances du passé, ont décidé de dénoncer les abus. Je sais que cela demande beaucoup de courage et un immense désir d'aller de l'avant dans une quête de vérité, de franchise et de réconciliation. De mon côté, ma lettre d'excuses et ma demande de pardon exprimées devant le Tribunal, le 27 avril 2022, demeurent toujours bien présentes dans mon cœur et s'actualisent dans ces efforts que notre Église diocésaine déploie pour réparer, prendre soin, prévenir et marcher ensemble, en tout respect, vers une possible réconciliation. Bien librement, des survivantes, sous réserve de préserver leur anonymat, ont manifesté leur intention de contribuer à l'instauration du Programme. Je leur exprime ma grande reconnaissance pour leur disponibilité et leur contribution. Qu'elles aient la certitude que leur générosité m'interpelle.

Après une année, il est important de regarder le chemin parcouru. Comme première action concrète, un Comité diocésain des mesures réparatrices a été mis sur pied. Celui-ci est responsable de la réalisation du Programme et compte sur la participation active du personnel de l'Évêché et des différentes paroisses de notre diocèse, sans oublier les nombreux bénévoles. Ce Comité diocésain est fidèle à se réunir régulièrement afin de faire le point sur la mise en place des huit mesures réparatrices du Programme et de planifier les étapes à venir. Au cours de la dernière année, dans les différents secteurs du diocèse, la très grande majorité des prêtres, des diacres permanents, des agents et agentes de pastorale, ainsi que des bénévoles ont été rencontrés, ce qui leur a permis de mieux saisir l'impact et les conséquences des abus sexuels dans la vie des survivantes, de leur expliquer plus directement l'ensemble du Programme et de les engager à y contribuer. Il leur a été aussi rappelé l'engagement de notre Église diocésaine à prévenir les abus sexuels dans l'avenir. La mesure A.4 du Programme, qui porte sur l'audit organisationnel, a été présentée avec l'exigence que toute personne qui prêche un service pastoral adhère et participe activement à la réalisation de cette mesure. Dans le Programme, l'audit organisationnel : consiste à mettre en œuvre des enquêtes annuelles au sein du diocèse, réalisées par un tiers indépendant, auprès des agents de pastorale et des publics bénéficiaires de leurs services, à partir d'échantillons représentatifs, ayant pour effet de détecter et de prévenir les abus sexuels. Depuis le début de l'année pastorale, cette mesure exigeante est prise au sérieux et les personnes engagées en pastorale collaborent activement pour qu'elle atteigne son objectif. Pour les prochaines étapes, notre Église diocésaine sera fidèle à poursuivre son engagement selon le calendrier d'exécution anticipé pour chacune des mesures du Programme. Nous n'oublierons pas les objectifs des engagements que nous avons pris. C'est notre manière de réparer, en partie, les blessures et les préjudices causés aux survivantes, mais aussi de prévenir les abus sexuels, spécialement ceux commis envers des mineurs. En terminant, je remercie les membres du Comité diocésain du Programme de mesures réparatrices pour leur générosité et leur travail. J'exprime aussi ma reconnaissance à toutes les personnes engagées dans la réalisation concrète des différentes mesures du Programme afin que plus jamais cela ne se reproduise.

**† René Guay**

**Évêque du diocèse de Chicoutimi À Chicoutimi, Ville Saguenay, le 3 mai 2023**